



La lettre est adressée par le juge d'instruction Thierry Fragnoli au procureur de la République à Paris, le 27 mars 2012:

« A la suite de la parution depuis trois ans de nombreux articles de presse, dont certains mettent en cause mon impartialité, dans l'instruction du dossier 17/08 (AMT et dégradations SNCF), j'ai l'honneur de vous informer que je n'estime plus disposer de la sérénité nécessaire afin de poursuivre cette information judiciaire dans des conditions permettant une bonne administration de la justice, et vous prie de bien vouloir apprécier l'opportunité de faire application des dispositions de l'article 84 du code de procédure pénale. »

Le magistrat jette l'éponge, après avoir incarné pendant trois ans et demi le dossier – même si deux autres juges étaient cosais.



« **Combat personnel contre M. Coupat et les avocats de ce dernier** »

Le point de départ est cet article du *Canard enchaîné*, le 13 mars 2012 :



Les Pieds-Nickelés de l'antiterrorisme sèment leurs secrets

QUOI de plus secret, de plus précieux que la sacoche des policiers spécialisés dans la lutte antiterroriste ? C'est pourtant cet objet sacré qui a été négligemment abandonné au terme d'une perquisition effectuée, le 23 février à Mont-Saint-Aignan, près de Rouen, par le juge parisien Thierry Fragnoli et son escouade d'une trentaine de super-poulets. Les forces vives de l'antiterrorisme étaient, une fois de plus, mobilisées par l'enquête sur l'affaire dite « de Tarnac ». Dans leur collimateur, un nouveau suspect, forgeron de son état, soupçonné d'avoir fabriqué les fameux fers ayant servi, en novembre 2008, au sabotage de la ligne TGV.

A l'intérieur de la sacoche oubliée, tous les détails secrets sur la préparation de la perquisition, tout le dispositif de l'opération : répartition des équipes 1, 2 et 3 affectées à la « surveillance dom(icile) », « perquisition, ou

renfort et audition », avec les – ultraconfidentiels – noms et numéros de portable de policiers de la Sous-Direction antiterroriste (Sdat) et de la PJ rouennaise. Mais aussi des adresses normandes sous surveillance. En toute discrétion, bien sûr. Et pas mal de photos. Celles du groupe de Tarnac déjà interpellé, le portrait du nouveau suspect, celui de son père – lui-même forgeron et donc hautement louche – et les visages d'autres personnes surveillées, qui à aucun prix ne devraient en être informées... Et encore, un « billet de garde à vue » au nom du forgeron à interpellier et un PV estampillé « Police nationale, Sous-Direction de l'antiterrorisme », dûment tamponné, auquel ne manquent que les blancs à remplir. Pas tout à fait régulier...

Le juge et ses flics sont fièrement repartis pour Paris avec leur nouveau suspect et des scellés. Mais la scoumoune ne s'est

pas arrêtée là. Quelques heures après avoir vu leur fils embarqué, les parents ont reçu l'appel très embarrassé – et très poli – d'une policière de la Sdat demandant à venir chercher son portable, lui aussi abandonné sur place...

Après avoir ferrailé pendant trente-six heures au siège de la Sous-Direction, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), le gardé à vue est ressorti libre. Ni charges contre lui ni mise en examen. Mais ce dangereux innocent a refusé de laisser prélever son ADN. Rien que pour cela, il encourt 1 an de taule... Son avocat, Jérémie Assous, doit maintenant résoudre un grave problème : « A qui rendre ce dossier ? Nous ne savons pas à qui il appartient. Au juge ? Aux policiers ? Au ministère de l'Intérieur ? de la Justice ? »

Une petite annonce, peut-être ?

Dominique Simonnot

Le scoop du juge

De : "FRAGNOLI Thierry" <Thierry.Fragoli@justice.fr>

Objet : **scoop Coupat / Canard**

Date : 12 mars 2012 13:42:22 HNEC

À : undisclosed-recipients;

bonjour amis de la presse libre (je veux dire celle qui n'est pas affiliée à Coupat/Assous)

le Canard va faire un article dans son prochain numéro sur des documents oubliés par un OPJ de la SDAT lors de la perquis du ferronnier de Rouen [REDACTED] proche du groupe de Coupat

bon alors avant que vous me demandiez ce que j'en pense -en OFF-

Moins de deux heures après le coup de fil passé par « Le Canard » au juge Fragnoli pour lui demander son avis sur les exploits de ses têtes en l'air, le ma-gistrat expédiait cet étrange courriel à une brochette de journalistes. Avec cette précision : les « amis de la presse libre » sont ceux qui ne frayent pas – quelle horreur ! – avec les ac-

cusés et les avocats de la défense. C'est ce qu'on appelle l'impartialité.

Au passage, Fragnoli balance le nom du ferronnier suspect que nous avons masqué. Et d'expliquer que les documents oubliés n'ont « aucun intérêt ». Les « amis de la presse libre » ont avalé ça sans rechigner ?



Soyons honnête : l'opération laisse un certain malaise à l'auteur de ces lignes – qui n'était pas récipiendaire de l'e-mail du magistrat. *Le Canard* n'est-il pas allé trop loin, révélant, sinon l'une de ces sources, du moins celles de confrères ?

Quoiqu'il en soit, la machine anti-Fagnoli est relancée. Le 16 mars, les avocats de la défense – avec en tête Jérémie Assous – déposent une « *requête aux fins de récusation* », qui se fonde également sur le chapitre consacré au juge dans le livre *Tarnac, Magasin général*, du journaliste David Dufresne, sorti en février 2012. Dans l'ouvrage, l'auteur se garde bien de retranscrire des conversations dans lesquelles le juge romprait le secret professionnel, mais il décrit une attitude qui montre, selon la requête, que Thierry Fagnoli mène un « *combat personnel contre M. Coupat et les avocats de ce dernier* »*.

Un combat qu'il décide finalement d'abandonner**. En janvier 2013, son *Nemesis*, Jérémie Assous, quitte également le navire, après avoir pris ombrage des initiatives de ses clients. Et aussi, au fond, parce qu'il commençait à tourner dans le vide, sans juge à vilipender. L'affaire de Tarnac a épuisé deux de ses acteurs les plus acharnés.